

25^e TOURNOI RAPIDE D'AUBERCHICOURT

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : organisation

La ville d'Auberchicourt et le club « La Tour du Chaufour d'Auberchicourt » organisent leur 25^e tournoi rapide le dimanche 8 mai 2022.

ARTICLE 2 : homologation

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2018, adoptées au 88^e congrès de la FIDE à Goynuk (Antalya, Turquie). Les appariements informatisés se font au système suisse intégral (aucune protection de club, de famille).

Les résultats des parties seront comptabilisés pour le classement Elo rapide **FFE** de juin 2022.

ARTICLE 3 : licences

Les joueurs non licenciés devront **OBLIGATOIREMENT** se licencier sur place. Seront appariés à la première ronde **UNIQUEMENT** les joueurs qui auront fait contrôler leur licence sur place et réglé leurs droits d'inscription **avant 9h45** le 8 mai 2020.

ARTICLE 4 : cadence

La cadence est : 10 min + 5 secondes par coup.

ARTICLE 5 : horaires

Accueil /vérification : le 8 mai de 9 h à 9 h 45.

Remise des prix : le 8 mai à 19 h.

HORAIRES DE JEU

Le tournoi comprend 9 rondes.

RONDE 1	Le 8 mai à 10 h
RONDE 2	Le 8 mai à 10 h 45
RONDE 3	Le 8 mai à 11 h 30
RONDE 4	Le 8 mai à 12 h 15
RONDE 5	Le 8 mai à 14 h
RONDE 6	Le 8 mai à 14 h 45
RONDE 7	Le 8 mai à 15 h 30
RONDE 8	Le 8 mai à 16 h 20
RONDE 9	Le 8 mai à 17 h 10

ARTICLE 6 : droits d'inscription

Senior, senior plus, vétéran : 10 € Jeune : 5 € (respectivement 12 € et 7 € sur place)

ARTICLE 7 : départage des ex aequo

Dans l'ordre seront appliqués :

- Le Buchholz tronqué
- Le Buchholz
- La performance

Ces départages seront appliqués pour l'attribution des prix (attribution à la place réelle).
Les lauréats absents lors de la remise des prix renonceront à leurs prix.

ARTICLE 8 : comportement

- Interdiction de fumer dans la salle
- Analyse et blitz interdits dans la salle du tournoi
- Accès en salle d'analyse interdit durant la partie

ARTICLE 9 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Stéphane RENARD, arbitre international et Antony MEUNIER, arbitre stagiaire.

ARTICLE 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue ou de la fédération. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

ARTICLE 11 : résultats

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent leurs pièces. Le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage.

ARTICLE 12 : forfaits

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 64 34 82 48.

ARTICLE 13 : téléphones et moyens électroniques de communication

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, celui est éteint et rangé dans le sac.

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagne.

ARTICLE 14 : Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

ARTICLE 15 : L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur

Pierre Landi

L'arbitre principal

Stéphane Renard